

Dominique Potier
Député de Meurthe-et-Moselle

Monsieur Clément BEAUNE
Ministre délégué chargé des Transports
Hôtel Le Play
40, rue du Bac
75007 PARIS

Toul, le 17 octobre 2022

N/Réf : 150-22
Objet : Potentiel du réseau fluvial

Monsieur le Ministre,

La crise ukrainienne accélère la transition vers un nouvel modèle énergétique. Tous nos efforts doivent tendre vers des processus qui allient des réponses efficaces pour à court terme faire face au coût de l'énergie et une trajectoire d'atténuation du dérèglement climatique à l'échelle de la décennie.

Parmi ces processus, nous avons la conviction que le potentiel de notre réseau fluvial doit faire l'objet d'un nouveau regard : les infrastructures héritées de la fin du 19^e siècle sont, en effet, une partie de la solution pour les enjeux du 21^e.

Le premier champ d'innovation est naturellement celui de la logistique décarbonée. Les conditions systémiques de l'exploitation du potentiel (péréquation tarifaire, taxe carbone et fiscalité des donneurs d'ordre, infrastructures industrielles multimodales) doivent être réunies pour à minima le doublement du trafic. À côté des marges de manœuvre pour de gros volumes sur les axes européens liés au transport du commerce maritime, des perspectives nouvelles sont ainsi expérimentées pour la livraison au cœur des métropoles.

Le second champ est celui de positionner VNF comme un opérateur stratégique pour faire face, notamment dans les périodes critiques, à l'économie, au stockage et à la régulation des usages multiples de la ressource pour l'alimentation en eau potable, l'agriculture, l'industrie, la sécurité incendie...

Le troisième champ de progrès est l'exploitation maximale de la ressource en énergies renouvelables du domaine public fluvial « eau, sol, soleil et vent » : hydroélectricité mais aussi géothermie, photovoltaïque et éolien. Tout indique que les marges de progrès sont très significatives.

Une telle valorisation a l'immense avantage d'être sous contrôle de la puissance publique qui pourra dans un cercle vertueux tirer un juste profit du bénéfice attendu. Ce qui peut

Dominique Potier
Député de Meurthe-et-Moselle

ainsi devenir une belle aventure écologique et industrielle suppose un effort d'investissement significatif. Les événements climatiques et géopolitiques de 2022 nécessitent à notre sens une révision du calendrier et du budget d'investissement du Contrat d'Objectifs et de Performance.

En première approche, il semble que les grands travaux à réaliser soient également utiles pour répondre aux différentes missions attendues. Ainsi, la rénovation des barrages des 50 retenues d'eau comme la réparation des fuites sur les canaux de petits et grands gabarits sont des investissements aussi précieux pour garantir la continuité du trafic fluvial, améliorer le rendement des ouvrages hydroélectriques et assurer des réserves de sécurité dans les séquences de plus en plus fréquentes de stress hydriques.

Il est à noter que le retard d'investissement qui doit être résorbé pour optimiser la production hydroélectrique concerne pour l'essentiel la mise à niveau d'équipements existants afin qu'elle soit conforme aux attentes en matière de protection de la biodiversité. Le renchérissement du coût de l'énergie couplé à des innovations technologiques ouvre dans ce domaine un nouveau modèle économique et des marges de progrès inédites.

Enfin, certaines réserves foncières anthropisées ainsi que la recherche actuelle sur les solutions "en ligne" ou flottantes font du domaine public un espace privilégié pour le déploiement de la production photovoltaïque permettant l'économie de sols agricoles et naturels. Des perspectives analogues sont à l'étude pour l'éolien tandis que l'exploitation de la ressource géothermique du lit de la Seine est envisagée comme alternative au gaz pour un réseau de chaleur urbain.

Ces investissements à bénéfices multiples - estimés à un peu moins d'un milliard d'Euros - ne peuvent être exclusivement couverts par la voie de l'AFIFT. Nous devons imaginer la mobilisation des fonds européens du Green Deal et des outils financiers innovant comme l'intracring qui ont fait la preuve de leur efficacité dans la rénovation thermique du patrimoine public. La Banque des Territoires, qui en fait un instrument novateur du financement de la transition énergétique, pourrait ainsi expérimenter son adaptation à la fabrique de bouquets d'ENR attachés aux 6 700 km et aux 40 000 hectares du domaine public fluvial.

Cette grande aventure industrielle et écologique pourrait tirer parti de l'expérience des régulations logistiques et énergétique simultanées conduites à l'échelle internationale par VNF sur le Rhin.

Elle pourrait également s'inspirer de la réussite de la Compagnie Nationale du Rhône qui associe à ses missions cadres (hydro-électricité, transport, infrastructures portuaires et bassin d'irrigation agricole) la production de solutions ENR diversifiées en lien avec les territoires voisins.

Dominique Potier
Député de Meurthe-et-Moselle

Une coopération plus intégrée entre la CNR et VNF peut à ce titre être envisagée pour accélérer la mutualisation des savoir-faire entre opérateurs fluviaux.

Une des clés de la réussite est à notre sens le partenariat avec les collectivités territoriales traversées. Il est indispensable au titre des compétences qu'elles exercent, utile pour l'acceptabilité des projets et efficace si nous voulons saisir toutes les opportunités de production et de consommation énergétique partagées dans une logique de planification écologique.

Une telle ambition suppose un travail de prospective dans le temps et l'espace. Elle suppose aussi de l'expérimentation.

C'est à ce titre que je vous propose de faire de la Moselle un territoire pionnier et cela pour trois raisons majeures.

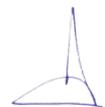
L'engagement de la Région Grand Est en faveur d'une stratégie portuaire d'axe en fait un partenaire de premier plan.

Commencer par l'amont (Vosges et Meurthe-et-Moselle) serait un signe fort pour un sud lorrain en quête de relais de croissance. Des outils de développement économique et énergétique cohérents existent sur ce même espace géographique. Cette expérimentation, pilotée par VNF bassin Nord Est, bénéficierait par ailleurs d'un cadre de partenariat juridique idéal avec les collectivités grâce à la création récente d'une SEM ENR.

Enfin et à terme une coopération transfrontalière de Bussang à Coblenz sur un programme commun de transition serait un symbole puissant de notre attachement au récit européen.

Je souhaite vivement que sur cette ambition partagée nous puissions engager un dialogue constructif à l'occasion des débats budgétaires et que sans attendre soit réunie une conférence des solutions avec toutes les parties prenantes sur l'axe de la Moselle.

Certain de l'attention toute particulière que vous saurez porter à ce courrier, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.



Dominique Potier

Copie : Madame Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition énergétique